



Doc. 14850
08 avril 2019

Création d'un mécanisme de l'Union européenne pour la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux

Amendement¹ n° 1

M. Andrej HUNKO, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Michel BRANDT, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. George LOUCAIDES, Chypre, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Felekna UCA, Turquie, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Ioanneta KAVVADIA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Elissavet SKOUFA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Nina KASIMATI, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 16, insérer le paragraphe suivant:

«En outre, en vue de l'adhésion de l'Union européenne à la Charte sociale européenne (révisée) (STE n° 163), à laquelle le Parlement européen a appelé à plusieurs reprises, l'Assemblée invite l'Union européenne à renforcer la convergence du droit de l'Union européenne avec la Charte sociale européenne et appelle les États membres à insérer une clause d'adhésion dans la Charte sociale européenne pour permettre à l'Union européenne d'y adhérer.»

Déposé par:

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
BRANDT Michel, Allemagne, GUE
KASIMATI Nina, Grèce, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
SKOUFA Elissavet, Grèce, GUE
UCA Felekna, Turquie, GUE

1. 2019 - Deuxième partie de session

